



Pas d'accord au rabais, ni de négociations de couloir pour la carrière des travailleurs sociaux !

Le 21 février 2008, quatre organisations syndicales (CFDT, UNSA, CFTC et CGC) sur les huit de la fonction publique ont signé un mauvais accord salarial entraînant une perte de pouvoir d'achat, incluant le projet de réforme de l'ensemble de la catégorie B dont un nouvel espace statutaire -NES-.

Pourtant les grilles de salaire des travailleurs sociaux n'ont pas évolué depuis leur publication en 1992.

La FSU, dont le SNUCLIAS a pris l'initiative d'impulser des rencontres intersyndicales qui ont permis de définir des revendications communes.

Plusieurs temps forts de mobilisations rassemblant des milliers de travailleurs sociaux ont permis le report des projets de décrets.

Cet été le gouvernement publiait plusieurs arrêtés au Journal Officiel concernant des Diplômes d'État de professions du travail social. Ces arrêtés attribuent 180 « crédits européens » à leurs lauréats conformément au cadre Européen de l'Enseignement Supérieur, reconnaissant donc le niveau licence sur l'espace européen, tout en les maintenant au niveau III français (niveau Bac + 2).

Ce n'est évidemment pas acceptable, car ces arrêtés sont un obstacle majeur à la revalorisation statutaire et salariale pour l'accès à la catégorie A.

Les successions de rencontres avec les représentants de ministères, ou les réunions dans le cadre de Conseils Supérieurs n'ont permis aucune avancée significative sur ce dossier, mettant les travailleurs sociaux des fonctions publiques et les organisations syndicales face à un véritable déni de justice !

Le SNUCLIAS-FSU, réuni en Conseil National du 23 au 25 novembre à Tours, réaffirme les revendications :

- de passage en catégorie A dans le secteur social
- de reconnaissance des qualifications et responsabilités par une grille indiciaire allant de l'IM 349 à 798
- d'homologation au niveau II français des Diplômes d'État obtenus après 3 ans d'études supérieures

Le SNUCLIAS-FSU continuera d'agir en tout lieu pour que les professionnels du travail social obtiennent de véritables perspectives de carrières et une revalorisation statutaire et salariale à la hauteur de leurs responsabilités.

La mobilisation ne doit pas déboucher sur un accord au rabais, ni être dévoyée par des négociations de couloir.

A chacun de respecter ses engagements, c'est aujourd'hui que tout se joue !

Tours le, 25 novembre